## FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS C.G.T. 263 rue de Paris - Case n° 424 - 93514 MONTREUIL CEDEX

Tél.: 01.48.18.82.96 - Fax: 01.48.18.82.94

E-MAIL : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n° 62 Circulaire Dockers n° 31 Circulaire GPM-CCI n° 32 Montreuil, le 18 novembre 2010

## Poursuite des négociations Sur la pénibilité

Camarades,

Une nouvelle réunion de négociation s'est tenue avec l'UNIM et l'UPF le mardi 16 novembre.

Cette réunion s'est tenue dans un contexte particulier, puisque le gouvernement nous a répondu défavorablement sur nos demandes d'exonération de la taxe Fillon et le maintien de l'âge légal à 60 ans.

De plus, nous faisons face à un remaniement gouvernemental du Président qui fait le choix politique de durcir le ton en s'entourant de sa garde la plus dure de l'UMP de façon à poursuivre ses réformes de casse sociale avec le plus grand mépris pour le peuple.

Concernant nos négociations, nous apprenons la nomination en tant que Secrétaire d'Etat chargé du Transport de Monsieur Thierry MARIANI, connu pour être sur la ligne dure de l'UMP.

Dans ce contexte, nous avons reçu la garantie de l'UNIM et de l'UPF que les points actés lors de la précédente négociation n'étaient pas remis en cause, reprenant l'ensemble des éléments qui figurera dans l'accord final (se référer à la circulaire documentation générale 62).

De notre côté, nous avons tout d'abord précisé que notre demande de maintien de l'âge légal à 60 ans n'était que partie remise, considérant que dans le contexte actuel, il serait difficile de l'obtenir. Le message a été adressé, que chacun sache que nous ne lâcherons pas sur ce point.

## C'EST UNE REVENDICATION JUSTE ET LÉGITIME.

Concernant le refus du gouvernement sur l'exonération de la taxe Fillon, nous avons précisé aux employeurs que nous avions deux alternatives :

- ✓ Soit nous reprenions le chemin de la lutte pour obtenir l'exonération de la taxe Fillon par le gouvernement,
  - ⇒ donc conséquence inévitable pour les ports, les entreprises de manutention.
- ✓ Soit nous considérons que la taxe Fillon est le problème des employeurs uniquement,
  - donc nous exigeons une anticipation en préretraite par rapport à l'âge légal de 5 ans pour les métiers les plus pénibles correspondant à notre objectif.

De façon à obtenir le plafond de 5 ans, nous avons proposé une période transitoire à définir (la plus courte possible). Le dispositif aurait donc un plafond de 4 ans à son démarrage, puis de 5 ans dès la période transitoire terminée.

Cette proposition nous permettrait, taxe Fillon ou pas, d'être garantis d'atteindre notre objectif des 5 ans tout en permettant aux camarades ne bénéficiant pas de l'amiante de pouvoir bénéficier de départ anticipé.

Sur cette proposition, les employeurs doivent nous répondre le plus rapidement possible, sachant que l'UPF se retourne vers le gouvernement pour obtenir le mandat.

La Fédération a donc décidé d'écrire à l'UNIM et l'UPF, leur rappelant que la finalisation de la pénibilité permettra de conclure la Convention Collective Nationale unifiée des Travailleurs Portuaires et donc déclinaison de leur réforme des ports au plan local.

La Fédération profite de ce courrier pour rappeler aux directeurs de port et notamment celui du Havre, qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et surtout éviter les propositions provocantes de nature à entraîner une réaction de notre part. La Fédération demande aux employeurs une réponse avant le 1<sup>er</sup> décembre 2010.

Bien évidemment en fonction de la nature des réponses, soit les actions des semaines précédentes reprendront, soit elles seront dans leur totalité suspendues. La Fédération réunit les deux commissions techniques le 1er et 2 décembre, ainsi que le Bureau Fédéral, afin de débattre et analyser la réponse qui nous sera apportée.

Dans l'attente de leur réponse, la Fédération appelle l'ensemble des syndicats des travailleurs portuaires à maintenir la pression sous la forme identique :

- □ suppression des heures supplémentaires et shifts exceptionnels ou 2 shifts de nuit par semaine.
- ☐ travail dans le strict respect de la sécurité.

Concernant l'appel confédéral du 23 novembre, le Bureau Fédéral décide d'appeler l'ensemble des travailleurs à participer aux initiatives organisées au plan territorial.

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat